

Le 14 novembre 2016

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue le lundi 14 novembre 2016, de 11 h 30 à 12 h 00 en la salle de l'édifice municipal, au 5, route 287, Saint-Denis-De La Bouteillerie, sous la présidence de M. Jean Dallaire, maire, à laquelle assistaient :

Mme Annick Mercier, conseillère (absente)
Mme Marie-Hélène Dumais, conseillère (absente)
M. Patrick Dionne, conseiller
M. Christian Lévesque, conseiller
M. Réal Lévesque, conseiller
M. Denis Moreau, conseiller (absent)

formant quorum

Mme Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum

Le quorum étant respecté, M. le maire déclare la séance ouverte.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame la directrice générale fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Christian Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour suivant soit adopté.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et moment de réflexion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Soumission – resurfacement du plancher de la salle communautaire
4. Affectation du surplus accumulé
5. Période de questions
6. Clôture et levée de la séance

3. Soumission – resurfacement du plancher de la salle communautaire

232-2016
CONSIDÉRANT

que depuis la construction du Complexe municipal la municipalité a procédé à plusieurs reprises au remplacement de tuiles dans la salle communautaire;

CONSIDÉRANT

que malgré ces diverses interventions les tuiles continuent de décoller et la municipalité doit réinvestir à chaque fois pour remplacer les tuiles;

CONSIDÉRANT

que la municipalité s'est tournée vers une alternative qui serait plus durable et plus avantageuse à court et long terme;

CONSIDÉRANT

que la municipalité a reçu une soumission de la firme Zone Garage BSL pour l'application du procédé en polyurea;

CONSIDÉRANT

que la soumission est faite pour couvrir une superficie de 3 407 pi² incluant deux couches de vernis pour un montant de 5,75 \$ du pi²;

EN CONSÉQUENCE,
233-2016

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission de Zone Garage BSL pour un montant de 19 590,25 \$ avant taxes.

4. Affectation du surplus accumulé

- CONSIDÉRANT que la municipalité devra procéder au resurfacement du plancher de la salle communautaire du Complexe municipal;
- CONSIDÉRANT que ces travaux n'ont pas été prévus au budget et qu'ils ne sont pas couverts par les assurances de la municipalité;
- CONSIDÉRANT que ces travaux sont devenus nécessaires, vu l'état de dégradation du plancher;
- CONSIDÉRANT que la municipalité a octroyé un contrat à Zone Garage BSL pour un montant de 19 590,25 avant taxes;

EN CONSÉQUENCE,
234-2016

Il est proposé par M. Patrick Dionne

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le coût de remplacement du revêtement du plancher de la salle communautaire du Complexe municipal soit financé en affectant du surplus accumulé, pour le coût total de ces travaux.

5. Période de questions

Aucune question des contribuables présents n'entraîne une action ou l'adoption d'une résolution par le Conseil municipal.

6. Clôture et levée de la séance

235-2016

CONSIDÉRANT que tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par M. Patrick Dionne

Et résolu à l'unanimité des membres présents de clôturer et de lever la séance à 12 h 00.

Signature du procès-verbal

M. Jean Dallaire, Maire

Anne Desjardins, Directrice générale
et secrétaire-trésorière